Habilitation électrique BS/BE/HE Manoeuvre - Recyclage

306

Durée: 1, 5 jours.

Public:

Toutes personnes qui doivent effectuer des interventions simples d?ordre électrique de remplacement et de raccordement et des man?uvres d?appareils électriques dans un environnement électriquement dangereux titulaire d?une habilitation.

Derniere MAJ: Avril 2024

Objectifs:

Etre capable de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C 18-510 lors de l?exécution d?opérations sur les ouvrages électriques et appareillages électroniques

Adopter une conduite pertinente à tenir en cas d?accident d?origine électrique

Pré-requis :

Avoir suivi la formation initiale.

Méthodes :

Apports théoriques et pratiques.

Evaluation:

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Derniere MAJ: Avril 2024

Les différents thèmes seront mis en pratique grâce à différentes situations

Retour d?expérience depuis la dernière formation

Les effets des courants sur le corps humain

Les moyens préventifs de se protéger contre les différents contacts électriques

Connaitre et reconnaitre les domaines de tension

Savoir identifier les différentes zones d'environnement

Connaître les différents titres d'habitations et leurs limites, quelles sont les limites des interventions élémentaires et les man?uvres ?

Les prescriptions associées aux zones de travail

Savoir mettre en oeuvre une analyse des risques liés au risque électrique

Savoir utiliser et identifier les EPI et EPC

Savoir réagir dans le cas d'accident ou d'incident d'origine électrique Les acteurs concernés par les travaux

Comment effectuer des interventions élémentaires en sécurité en faisant une mise hors tension et une VAT ?

Comment effectuer une man?uvre basse tension ou haute tension en sécurité suivant les fiches de man?uvres mises en place ?

